

Investigation sur les Délits de Droit Commun à Lubumbashi

MULUNDA TSHIEYA Lucien

Professeur Associé,

Université de Lubumbashi (UNILU),

République Démocratique du Congo,

Email : lucientshieya@gmail.com

Date de soumission : 15-02-2026

Date de publication : 31-03-2026

Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i2.82>

Résumé

Cette recherche éclaire les acteurs qui interviennent dans la lutte contre les délits graves de droit commun et les stratégies mobilisées par les policiers du Groupe de Recherche (GRI) dans l'exercice quotidien de leurs fonctions. L'étude a été rendue possible grâce aux entretiens semi directifs organisés avec huit (8) interlocuteurs. Il ressort de résultats obtenus que l'insécurité observée dans la ville de Lubumbashi est caractérisée par : l'escroquerie, les violences sexuelles, le vol à main armée et le terrorisme urbain¹. Pour lutter contre cette forme de criminalité, les policiers du GRI mobilisent diverses techniques d'enquête proactive. A celles-ci, s'ajoute l'apport important de la population dans la lutte contre ces crimes graves dont la plupart de lushois (habitants de la ville de Lubumbashi) sont victimes.

Mots clés : Enquête, proactive, crimes, droit commun, Lubumbashi

Investigation into Common Law Offences in Lubumbashi

Summary

This research sheds light on the actors involved in combating serious common law offenses and the strategies employed by the police officers of the Research Group (GRI) in the daily performance of their duties. The study was made possible through semi-structured interviews conducted with eight (8) interviewees. The results obtained reveal that the insecurity observed in the city of Lubumbashi is characterized by: fraud, sexual violence, armed robbery, and urban terrorism. To combat this form of crime, the GRI officers employ various proactive investigative techniques. In addition to these, the significant contribution of the local population is crucial in the fight against these serious crimes, of which most of the victims are residents of Lubumbashi.

Keywords: investigation, proactive, offences, common law, Lubumbashi.

¹ Le terrorisme urbain, c'est un phénomène urbain qui consiste en l'irruption dans les domiciles privés de dizaine soient, trentaine de personnes munies des couteaux, des machettes et d'armes à feu. Ces criminels tuent et blessent au moyen d'armes blanches ou létales. Ils violent les jeunes filles en présence de leurs parents soit, les mamans en présence de leurs enfants. Après leurs forfaits, ces délinquants s'emparent des biens de valeurs et de l'argent (définition de l'auteur).

Introduction

L'enquête criminelle apporte une contribution stratégique à la sécurité de personnes et de biens. Cette méthode consiste à déterminer si l'infraction a été commise ou elle est en voie de préparation et, par laquelle l'(es) auteur (s) du délit ou du crime est ou sont identifié (s) grâce à la collecte d'informations ou d'éléments de preuve. Cet article se focalise sur l'enquête proactive ou préventive ou encore d'anticipation qui consiste à cibler les délinquants potentiels afin d'empêcher la commission des délits graves dans la ville de Lubumbashi. La visée étant d'élucider, à partir de données de terrain, les acteurs qui jouent un rôle important dans les enquêtes de crimes graves de droit commun et les techniques mobilisées par les policiers du Groupe de Recherche et d'Intervention (GRI) dans l'exercice de leurs fonctions. L'approche qualitative, l'entretien semi-directif comme technique de récolte de données et l'analyse thématique ont permis d'aboutir aux résultats scientifiques escomptés. L'ossature de cette étude est constituée de : cadre théorique (1), méthodologie (2), résultats (3) et enfin, difficultés rencontrées par les enquêteurs (4).

1. Cadre théorique

1.1. Technique d'enquête criminelle

La recherche proactive est un « ensemble de méthodes qui utilisent le plus souvent des techniques spéciales pour prévenir la commission probable d'infractions ou détecter des infractions déjà commises, mais non encore connues par la Police » (J. Pradel, 1998). « Lorsqu'il existe une présomption qu'une infraction sera commise dans un avenir proche » (B. DE Smet, 1996 : 456), les techniques d'enquête dite « proactive » devront être envisagées. En d'autres termes, il faudra l'existence de soupçons sérieux concernant la préparation d'un crime pour que les investigations proactives soient déclenchées.

De nos jours, au lieu d'enquêter seulement sur les crimes et de produire les rapports et les procès-verbaux, les objectifs de forces de Police et d'Agences de Renseignement ont évolué vers des enquêtes préventives en lien avec les tendances criminelles du moment et, les personnes et les organisations considérées comme potentiellement dangereuses. Ainsi, les méthodes spéciales d'enquête, telles que l'usage des informateurs, des agents doubles et des indicateurs ; l'observation, l'infiltration, les techniques policières (C. Brants, S. Field, 1997) et enfin, la surveillance systématique et électronique sont devenues parties intégrantes du système pénal afin de combattre les crimes organisés (V. ERP, G. Judith, 2018).

L'enquête proactive se révèle indispensable dans la lutte contre certaines des différentes formes de criminalité et plus précisément contre les infractions qui ne parviennent pas à la connaissance de la Police ou qui sont en voie de préparation.

Les techniques employées dans cette méthode changent d'un pays à l'autre, aussi selon les différentes constructions sociales du « problème de la délinquance » ou de « la menace contre la société ». Elles changent également d'un système pénal à l'autre. « Ces techniques sont considérées particulières en raison de la violation des droits fondamentaux de l'individu qu'elles peuvent entraîner (transgression parfois de droits fondamentaux de protection contre l'intrusion dans la vie privée pour de raison de maintien de l'ordre public) et de leur caractère secret pour leur efficacité » (A. E. J. Vervaele, 2009). En outre, elles ne peuvent être utilisées que lorsqu'il s'agit de crimes organisés.

1.2. Aspects méthodologiques

L'étude a été menée à la Police Nationale Congolaise plus précisément au Groupe de Recherche et d'Intervention (ou Police criminelle d'investigation) de la ville de Lubumbashi, dans la province du Haut-Katanga, en République Démocratique du Congo. Elle couvre la période allant du 02 janvier au 17 mars 2025.

La recherche a mobilisé l'approche qualitative selon (P. Paille, A. Mucchelli et al 2012 : 230-245) visant à donner les sens et/ou les significations sur l'enquête proactive menée dans la ville de Lubumbashi. Les entretiens semi-directifs et l'analyse thématique (cfr, B. M. Miles et A. M. Huberman, 2010 : 100- 125) ont été mis à profit pour parvenir aux résultats scientifiques comme réponse relative à cette investigation.

L'échantillon est qualitatif (A. PIRES, 1997 : 117), constitué par cas multiple selon les principes de diversification et de saturation. N'étant pas à mesure d'atteindre tous les acteurs (c'est-à-dire, tous les policiers du Groupe de Recherche et Intervention) de terrains, l'échantillon a été constitué selon la disponibilité des interlocuteurs (voir tableau1 ci-dessous) et en tenant compte des critères de : âge, sexe, niveau d'étude, grade et fonction.

**Tableau 1 : Répartition de l'échantillon d'étude**

<i>N°</i>	<i>Critères</i>	<i>Effectif</i>	<i>Obs.</i>
1.	Age		-
	De 25 à 35 ans	2	-
	De 36 à 45 ans	4	-
	De 46 à 55 ans	1	-
	Au-delà de 55 ans	1	-
	Total	8	
2.	Sexe		-
	Masculin	6	-
	Féminin	2	-
	Total	8	
3.	Niveau d'étude		-
	Secondaire	2	-
	Graduat	3	-
	Licence	3	-
	Total	8	
4.	Etat civil		-
	Célibataire	2	-
	Marié	5	-
	Veuf/veuve	1	-
	Total	8	
5.	Grade/Fonction		-
	Adjudant/OPJ	3	-
	Lieutenant	2	-
	Capitaine	1	-
	Major	1	-
	Colonel	1	-
	Total	8	
	Total échantillon	8	

Source : Terrain de recherche

2. Résultats

2.1. Acteurs impliqués dans les enquêtes

2.1.1. Policiers

Il s'agit d'agents de Police et d'Officiers de Police Judiciaire (OPJ) qui selon l'article 2 du code de procédure pénale congolaise ont pour mission de rechercher et de recevoir les dénonciations, les plaintes et les rapports relatifs aux infractions » (Journal Officiel de la RDC. 1960). Cette règle instaure non seulement le rôle de la recherche des infractions déjà commises et non encore élucidées ou connues mais aussi celle de la recherche préventive de tous les troubles à l'ordre public de manière générale.

Nos policiers... avant qu'ils soient lancés sur le terrain pour rechercher les infractions, ils reçoivent d'abord une formation de base organisée par notre Département en collaboration avec l'Ecole de Police de Kasapa. Cependant, en instruisant les dossiers judiciaires, les policiers sont des OPJ à compétence générale ou restreinte, selon les cas, (Chef DEP/ComSupPpl).

Nous nous sommes entretenu avec diverses catégories de policiers du Groupe de Recherche et d'Intervention surtout les agents de terrain appelés « Ba tenue civile en Swahili ou agents en tenue civile ou encore agents camouflés en français », les OPJ ainsi que quelques commandants dont : le Commissaire Principale ou ComPp ou encore capitaine et Commissaire Supérieur Principal ou ComSupPpl ou encore Colonel.

2.1.2. Population

Etant la première bénéficiaire de la sécurité, la population est un acteur de premier plan dans la conduite des enquêtes dans la ville de Lubumbashi. Sa collaboration et/ou sa coopération est souvent sollicitée par les enquêteurs pour bien mener leurs investigations. Dans chaque commune, quartier et cellule, munie de sifflets et autre instruments permettant à faire du bruit au moment de l'intrusion de bandits dans leur juridiction, la population s'est organisée pour son autodéfense. Aussi, elle collabore avec la Police à travers les volontaires qui dénoncent aux enquêteurs les personnes ou groupe des personnes suspectes.

Nous avons des communes telles que : Ruashi et kampemba dans lesquelles certains quartiers et cellules où la population est organisée. Dans ces communes, lorsque les bandits veulent s'introduire dans une maison, les propriétaires vont faire du bruit au moyen de leurs sifflets, assiettes ou casseroles métalliques et autres instruments pour attirer l'attention de voisins qui vont relayer le même mouvement. Ainsi, une bonne partie de la population sera informée. Pendant ce temps, ceux qui ont les numéros d'intervention vont appeler les policiers afin qu'ils interviennent avant que le pire n'arrive... (Commissaire Principale ou ComPp).

Subséquentement, les victimes, les membres de famille des criminels, les chefs de quartiers, de cellule et d'avenue, les témoins d'actes criminels, les criminels repentis et les informateurs aident souvent les enquêteurs dans la lutte contre les crimes graves dans la ville de Lubumbashi.

Parfois les enquêteurs n'ont pas le choix, c'est un fait. Ils sont obligés de travailler avec certains suspects et anciens criminels pour contrer une bande de criminels organisée. Donc la dénonciation se fait dans la ville de Lubumbashi selon que la population a connaissance ou soupçonne une activité criminelle ou une pratique liée à une organisation de délinquants.

2.2. Infractions ou crimes rencontrés sur terrain

Le Groupe de Recherche et d'Intervention lutte contre la grande criminalité dans toutes ses formes à savoir : le vol à main armée, le terrorisme urbain, les violences sexuelles, le braquage en plein jour et les bandes d'escroc, etc.

L'analyse a fait ressortir le concept clé « bande criminelle organisée » pour la commission de diverses infractions rencontrées par les policiers du Groupe de Recherche et d'Intervention lors des enquêtes proactives.

Parler de la bande criminelle organisée, il faut la réunion de plusieurs éléments, notamment au moins deux personnes se concertent et se répartissent des rôles pour pouvoir tirer chacune un profit d'un crime à venir et, la préparation et l'organisation d'une infraction (c'est-à-dire, la préméditation). Ici, c'est l'infraction elle-même qui est organisée, et non pas les auteurs ou coauteurs du délit qui se sont organisés.

Les violences sexuelles et le terrorisme urbain constituent un système spécifique de comportement utilisé par les criminels à Lubumbashi. Ce sont les pires formes de la criminalité rencontrée, ces crimes sont planifiés de manière à s'exécuter en toute quiétude. Les criminels peuvent exécuter leur forfait pendant plus d'une heure et terminer avant que les services de sécurité n'interviennent.

En somme, le Groupe de Recherche et d'Intervention de la ville de Lubumbashi est rongée par la grande criminalité bien organisée qui échappe facilement à la vigilance de la Police. « Le crime est de plus en plus intellectualisé avec des itinéraires flous et des personnes au-delà de tout soupçons, ce qui rend la tâche difficile à nos agents » (Chef DEP/ComSupPpl ou Colonel).

2.3. Techniques d'enquête mobilisées

Pour prévenir la commission d'infractions ou détecter les infractions déjà commises mais qui demeurent encore inconnues, la méthode d'enquête proactive oblige l'agent de Police à recourir aux sources d'information extérieure. Dans le cadre de cette recherche, ces sources sont :

informateurs, indicateurs et enfin, collabos (ou collaborateur). En dehors de ces acteurs extérieurs, les enquêteurs procèdent également par infiltration des organisations criminelles et par l'appât de criminels.

Le recours aux sources extérieures d'information a pour but d'adapter les techniques d'investigation de la Police sur terrain à l'évolution des pratiques des criminels. Ceci présuppose que chaque policier enquêteur dispose de ses sources extérieures d'information. « Dans l'exercice de notre métier nous recourons le plus souvent aux sources extérieures pour recueillir les informations. Ces sources peuvent être, des informateurs, des indicateurs ou indices et des collabos » (Capitaine).

2.4. Informateurs

L'informateur est une personne qui informe régulièrement la Police sans en faire partie intégrante. Elle fournit en principe par écrit et/ou verbalement de manière formelle des informations aux autorités policières à propos de l'existence de délits afin que celles-ci puissent entamer des poursuites. Il n'entretient pas de relations directes avec le milieu criminel. S'il dispose d'informations, c'est par hasard (M. Laurendeau, 1984).

Dans le cadre de cet article, les informateurs sont des personnes utilisées par les agents de Groupe de Recherche et d'Intervention dans une circonscription donnée (cellule, quartier ou commune), afin de leur fournir les informations sur les endroits où les criminels fréquentent beaucoup plus, leurs organisations, leurs maisons, leurs femmes ainsi que leurs enfants. Ces informateurs sont dispersés quasiment dans chaque commune et beaucoup plus dans les communes où le taux de criminalité est élevé qu'on appelle « communes chaudes » à savoir : Kamalondo, Katuba, Ruashi, Kenya et une partie de la commune annexe.

Il s'agit en effet des personnes au-delà de tout soupçon, notamment des leaders d'opinion de la jeunesse (les responsables des organisations de jeunes), les responsables de certains partis politiques, les leaders religieux (ou les pasteurs), les chefs coutumiers et les notables... Il s'agit à proprement parler des personnes qui jouissent d'une certaine notoriété ; et, qui sont respectées dans leur milieu de vie.

De ce point de vue, ces personnes sont dignes de confiance de leurs populations qui s'ouvrent facilement à eux en leur apportant toutes les informations liées à la sécurité de leurs juridictions (cellule, quartier ou commune). A leur tour, ces dignitaires fournissent des informations « fiables » au Groupe de Recherche et d'Investigation. Ils n'ont pas besoin d'être rémunérés,

leur préoccupation majeure, aider la Police à combattre les criminels qui perturbe la quiétude de la population.

Les données de terrain renseignent qu'ayant été informé par sa population, certains informateurs (dignitaires) vont directement au Groupe de Recherche et d'intervention pour livrer les informations aux enquêteurs. D'autres par contre profitent des rencontres solennelles et publiques (rendez-vous officiels, meeting des leaders d'opinions politiques, rencontres religieuses et coutumières) pour le faire. Ainsi à travers leur dissimulation dans la foule ou dans le comité d'organisation de manifestation politique, dans les églises par exemple, les enquêteurs présents captent les informations qu'ils vont utiliser ultérieurement. Ces endroits et occasions de manifestation constituent les champs de prédilection pour les enquêteurs de récolte d'informations.

Concrètement, les informateurs ont diverses appellations dans la ville de Lubumbashi, ils sont appelés : « pire vieux en swahili ou une grande personne de confiance en français, prézo en swahili ou président en français, sponsor, notable, papa pasteur, etc. » (un Lieutenant). À cette catégorie s'ajoute toute personne qui est en contact étroit et permanent, de manière formelle mais aussi secrète avec l'agent enquêteur (prostituée devenue concubine de l'enquêteur, petit *mukonfia* ou enfant de confiance).

2.5. Indicateurs

L'indicateur est une personne qui entretient des relations étroites avec une ou plusieurs personnes à propos desquelles il existe des indices sérieux qu'elles ont commis ou commettraient des infractions. À cet égard, l'indicateur peut fournir des informations à la Police en précisant le lieu où est installé l'organisation criminelle ou l'objet soupçonné du délit. Il est aussi appelé agent provocateur. Il ne peut donner des renseignements qu'à condition qu'il reste anonyme (M. Laurendeau 1984).

L'utilisation des indicateurs constitue l'une de techniques les plus couramment mobilisées par le Groupe de Recherche et d'Intervention. Certains indicateurs sont le plus souvent des anciens membres d'un groupe criminel dans un quartier, commune ou dans la ville. Il peut s'agir aussi des désertés militaires ou policiers. Ce sont des personnes discrètes pour leur propre sécurité ; car s'ils sont repérés par leurs pairs, cela peut mettre en danger leur vie ainsi que celle de membres de leur famille, les exposant ainsi aux représailles. Il peut s'agir également qu'un criminel soit informé par le membre de sa famille (policier ou pas) que la Police est à leur trousses. Sachant que l'acte qu'ils venaient de poser est très grave ; et que s'ils sont arrêtés, ils

risqueraient une peine très lourde. Le criminel peut être persuadé par le membre de sa famille à coopérer avec la Police. Cette coopération peut se faire directement c'est-à-dire, entre l'enquêteur et le criminel converti soit indirectement, dans ce cas, c'est le membre de famille du criminel qui fait le lien entre l'enquêteur et son frère délinquant.

La Police criminelle recourt également à certaines prostituées ou professionnelles de sexe et, serveuses de boîtes qui sont en contact avec certaines organisations criminelles. Ces prostituées et serveuses de boîtes sont appelées « *kamoke sukali* en lingala ou, *petit succulent* en français » (Un OPJ).

La plupart de membres d'organisations criminelles fréquentent les professionnelles de sexe. Avant ou après avoir commis un acte criminel, ils préfèrent aller dans des boîtes de nuits, des hôtels et des maisons closes (maisons où on vend du chanvre ou boisson traditionnelle fortement alcoolisée appelée Lutuku). A leur tour, lorsque les professionnelles de sexe remarquent la présence de criminels, elles ne vont pas directement signaler la Police. Elles préfèrent servir leurs clients pour être payées. Ce n'est qu'après, qu'elles vont informer les policiers avec qui elles collaborent. Une fois sur le lieu, tout en examinant les mouvements des criminels, les policiers vont attendre vers les heures tardives lorsque leurs proies sont fatiguées afin de les mobiliser (arrêter les criminels).

Pour les enquêteurs, les informations venant de professionnels de sexe et de certains membres des organisations criminelles sont prises avec précaution étant donné que la plupart d'entre elles ne sont pas fiables.

Les activités (vente de boisson fortement alcoolisée, drogue, prostitution...) de nous indicateurs leur permettent d'être présents aux endroits où les enquêteurs ne peuvent pas accéder pour avoir les informations. Cela leur permet de bien s'informer sur les membres de certaines organisations criminelles... Dans la plupart de temps, les informations venant de cette source sont peu fiables (OPJ).

2.6. Collabos ou collaborateurs

Les collabos, comme leur nom l'indique, sont des personnes civiles qui participent aux enquêtes avec les policiers pour dénicher les criminels. Dans le cas de cette recherche ces personnes sont les plus souvent amis proches des enquêteurs ou membres de leurs familles (oncle, tante, petit frère, petite sœur ou amis et connaissance). Il s'agit des tenanciers de : boîtes de nuit, terrasses et hôtels. Ils sont aussi informels parce qu'ils ne sont pas reconnus par l'Etat congolais. Ce sont des agents auxiliaires du Groupe de Recherche et d'Intervention (GRI), reconnus uniquement par les enquêteurs commis à cette unité. On les appelle : « *wa ndani* en swahili ou *quelqu'un de l'intérieur bien connu ou affectueux*, en français ; *mukonfia* en swahili ou *homme de*

confiance, en français ; *pire kilonda* en swahili ou *homme fiable*, en français) ». Ces appellations veulent dire tout simplement que les collabos sont des personnes bien connues, les personnes du sang qui ne peuvent pas trahir facilement leurs frères policiers.

A la différence des indicateurs, les collabos prestent ou travaillent en collaboration avec les policiers dans le but de protéger leurs activités (terrasses, boîtes de nuit ou hôtel) contre des organisations criminelles éventuelles. Aussi, en aidant les enquêteurs membres de leurs familles ou amis et connaissance à accomplir leurs missions, les collabos contribuent parfois à leur épanouissement dans l'exercice leurs fonctions... Si les enquêteurs mettent la main sur une bande de criminels, les autorités politico-administratives de cette juridiction, les officiers policiers et/ou militaires jettent de fleurs sur l'équipe qui a conduit l'enquête et cela fait l'honneur non seulement des intéressés mais aussi, celui de leurs familles en général. Ils sont parfois récompensés avec une somme colossale d'agent (5000 à 20000 dollars) par le Gouverneur de province. Le mérite du travail bien fait va jusqu'à la promotion en grade.

2.7. Infiltration

Le travail d'infiltration fait référence aux opérations conduites majoritairement par des fonctionnaires ne portant pas l'uniforme policier. Les acteurs tels que des agents doubles ou camouflés infiltrent des milieux restreints de criminels afin de récolter les informations pertinentes pour des enquêtes complexes.

Plusieurs auteurs s'entendent sur le fait qu'il est très difficile de définir les opérations d'infiltrations puisqu'elles sont multiples, diverses et uniques. Toutefois, deux grandes branches d'opérations d'infiltration sont définies : Premièrement, se trouvent les opérations d'infiltration cherchant à amasser le renseignement sur des crimes déjà commis, afin d'obtenir des aveux, ou bien sur des crimes en planification ou en cours. Deuxièmement, les opérations d'infiltrations peuvent aussi être de nature préventive. Le but est alors d'empêcher clandestinement ou de limiter la capacité des suspects à réussir leur crime (M. P. Beauchamp, 2018 : 69).

Les agents du Groupe de Recherche et d'Intervention infiltrent les réseaux criminels à Lubumbashi à travers l'imitation de modes opératoires des criminels. Cette imitation se traduit par l'utilisation de certains surnoms tels que : *washioboka* en swahili dont la traduction en français est, « *qui n'a pas peur* » ; « *musalaba* en swahili ou *la croix* en français, *munguala* en swahili ou *barre de mine* en français, *Vandam*, *Chuc-Noris*... Il y a aussi l'effet de porter le nom des unités qui s'occupent des renseignements telles que : bureau2 (une unité de la Police qui

s'occupe des renseignements généraux) et ANR (Agence Nationale de Renseignements qui s'occupent des atteintes à la sûreté de l'Etat) qui facilite l'infiltration et enfin, l'effet d'appartenir ou de vivre dans les mêmes quartiers avec les délinquants potentiels. L'emprunt de surnoms par les enquêteurs leur accordent une certaine crédibilité au sein de bandes criminelles en ce sens que par exemple, l'appellation *Washioboka ou sans peur* incite les autres membres du groupe à suivre son mode opératoire.

Quant à ce qui concerne les appellations telles que : Bureau 2 et ANR dans l'infiltration, ceci présuppose que la bande criminelle est couverte par une autorité policière au sein des services de renseignement qui peut intervenir en cas d'arrestation d'un membre. Cette stratégie est réelle dans la mesure où dans le contexte congolais, les organisations criminelles font souvent foi aux allégations d'un individu qui prétend appartenir à un service de sécurité.

L'appartenance à un quartier considéré comme celui abritant des délinquants permet aux agents du Groupe de Recherche et d'Intervention de s'infiltrer sans difficulté dans une organisation criminelle. Il s'agit ainsi des enquêteurs qui habitent dans la commune Kenya aux quartiers Brondo (qui prend le contour de l'avenue circulaire coin Manono jusqu'au croisement de l'avenue Kolwezi du côté du pont vers Kalebuka), dans la commune Katuba du côté de Matshipisha au quartier de la Gécamines appelé Tshansansa, dans la commune annexe aux quartier appelé Chine populaire (les habitants qui se trouvent près de la rivière qui sépare Tabacongo et cadastre vers Kalebuka).

2.8. Appât de criminels

Dans la pratique, la notion d'appât de criminels fait référence au fait d'attirer un criminel ou un groupe de criminels dans un guet-apens déjà préparé en l(es) incitant à commettre un crime ou à les attirant dans une zone géographiquement contrôlée par la Police. L'appât des criminels s'apparente à la provocation policière (à travers le pseudo achat ou vente). Elle suppose que la nature illégale de l'activité soit claire et celle de l'incitation soit justifiée par rapport à l'activité illégale que la personne ou le groupe de personnes est amenée à commettre, surtout il doit y avoir un espoir raisonnable que la provocation révélera une activité illégale (K. S. Gallant, C. Denis & C. Mathieu C, 2007 : 49).

Pour embusquer une activité criminelle inconnue ou pour anticiper la commission d'une infraction, les agents du Groupe de Recherche et d'Intervention de Lubumbashi forment deux groupes distincts : le premier constitué d'individus volontaires ou civiles et d'agents camouflés qui apportent une solution aux besoins ou aux sollicitations du groupe criminel en termes de

matériels et parfois d'argents pour l'exécution d'un acte criminel. Le second groupe destiné à intervenir pour immobiliser la bande criminelle sera constitué de policiers bien armés.

L'une des techniques utilisées lors de nos enquêtes est celle de nous scinder à deux groupes. Le premier, composé d'un agent en tenue ou agent camouflé. Il peut être accompagné d'un civil (volontaire)... La mission de cet agent consiste à offrir un service ou un produit prohibé à une personne et/ou à un groupe de personne suspect. Dès que la personne ou le groupe de personne accepte l'offre, le second groupe constitué de policiers armés va intervenir pour arrêter les suspects (Lieutenant).

Pour la réussite des techniques ci-haut énumérées, l'OPJ doit être en interaction permanente avec l'Officier du Ministère Public (OMP) pour avoir certaines autorisations.

3. Difficultés rencontrées

Les policiers du GRI estiment que les moyens matériels et financiers que l'État congolais alloue à la Police National Congolaise en général et, au Groupe de Recherche et Intervention en particulier sont insuffisants, ne leur permettent pas à bien accomplir leurs missions. Les plus souvent, les enquêteurs utilisent leur agent pour payer du carburant voir, leurs propres véhicules enfin d'accomplir leurs missions. Pour entrer en contact avec leurs informateurs, indicateurs et collabos, voir motiver ces derniers, ils sont obligés d'utiliser leur argent.

S'il faut entrer en contact avec nos sources d'information, leur payer les unités.... Nous utilisons notre argent... Nous avons deux véhicules que le gouvernement provincial nous a dotés via le Commissariat Provincial. La quantité de carburant que nous recevons par semaine ne nous permet pas d'accomplir notre travail...Parfois nous achetons nous-mêmes du carburant. Bref, nous utilisons souvent nos moyens privés dans le cadre de service... (Adjudant/OPJ).

Conclusion

Cet article élucide la manière dont se déroule les enquêtes proactives sur les délits de droit commun dans la ville de Lubumbashi. Pour avoir les résultats scientifiques escomptés, sur le plan méthodologique, l'entretien semi-directif et l'analyse thématique ont été mis en contribution. L'étude s'est déroulée à la Police Nationale Congolaise plus précisément au Groupe de Recherche et d'Investigation.

Pour anticiper les crimes graves en l'occurrence, le terrorisme urbain, le vol à main armée, le viol..., les agents chargés d'investigations recourent aux sources extérieures d'information dont : les informateurs, les collabos ou collaborateurs, les indicateurs et enfin à l'infiltration et à l'appât de criminels. Parmi les informateurs il y a : les chefs de quartier et d'avenues, les témoins de crimes, les pasteurs de certaines églises, les leaders d'opinion de la jeunesse et les

représentants de certains partis politiques. Tandis que le recours aux indicateurs fait référence à certains criminels repentis, aux prostitués et aux serveuses.

Sur terrain, les enquêteurs éprouvent de difficultés d'ordre matériel et financier pour accomplir leurs missions. C'est notamment, l'insuffisance de moyen (véhicules, carburant et argent) alloué par l'État congolais et le non-respect de textes légaux qui souvent, est à la base de conflits de compétence entre les enquêteurs et autres agents de sécurité.

Références bibliographiques

BAECHLER Simon & al. 2020. *Un modèle continu, non linéaire et collaboratif de l'enquête*. in *Criminologie*, 53(2), 43–76. <https://doi.org/10.7202/1074188ar>.

BEAUCHAMP Marie Pier, 2018. *L'agent civil d'infiltration dans le cadre d'enquête au Québec : Le portrait de son utilisation et de ses problématiques*. Québec : Ecole de criminologie.

BRANTS Chris je & FIELD Stewart, 1997. *Les méthodes d'enquête proactive et le contrôle des risques*. In: *Déviance et société*. Vol.21 - N°4. pp. 401-414.

DE SMET Benjamin, 1996. *Le juge d'instruction obstructionniste ou acteur indispensable dans le procès pénal ?* R.I.D.P.

ERP Van, JUDITH Gabriel, 2018. *The organizational aspects of corporate and organizational crime*, ISBN 978-3-03897-259-4, MDPI.Basel,<https://doi.org/10.3390/books978-3-03897-259-4>.

GALLANT Kenneth. s., Denis Claire & Mathieu Claire, 2007. *Lutte contre la criminalité aux Etats-Unis*, Paris-Bruxelles, In Cesoni M.L., *Nouvelles méthodes de lutte contre la criminalité : La normalisation de l'exception*, éd. Bruylant-LGDJ.

Journal Officiel de la RDC., 1960. *Décret du 6/08/1959 portant Code de procédure pénale*. Kinshasa : J.O. RDC.

LAURENDEAU Marc, 1984, « La Police et ses auxiliaires particuliers : informateurs, délateurs et agents provocateurs » *Criminologie*, Vol. 17, N°1, p.117-125

MILES B. Matthew et HUBERMAN A. Michael, 2010, *Analyse de données qualitatives*. Bruxelles, De Boeck.

PAILLE Pierre et MUCCHELLI Alex, 2012, *Analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Paris. Armand Colin

PIRES Alvaro, 1997. *Échantillonnage et recherche qualitative : essai théorique et méthodologique*. Ottawa : École de criminologie, Université d'Ottawa.

PRADEL Jacques, 1998. *De l'enquête pénale proactive suggestions pour un statut légal*. Paris : Recueil Dalloz, 6ème cahier, chronique A-6, p. 57-60.

VERVAELE John A. E., 2009. *Mesures de procédure spéciales et respect des droits de l'homme*. Volume 5, Issue 2 (October), in <http://www.utrechtlawreview.org/>.